

CAMPAGNE « CA PASSE PAR MA COMMUNE »

L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune





Plan:

1. Une question de positionnement politique et de philosophie qui va se traduire dans des actes posés comme dans l'ambiance
2. Quel est le « pouvoir » de la Commune sur les étrangers qui vivent sur son territoire : qu'est-ce qui se joue pour les étrangers au niveau communal ?
3. L'accueil « administratif »
4. L'accueil au sein de la Commune : dans le tissu social
5. Le soutien à l'intégration des étrangers qui arrivent (quelque soit leur statut)
6. L'accueil des réfugiés/demandeurs d'asile
7. L'attitude face aux sans-papiers présents sur le territoire communal
8. Les enjeux autour des procédures administratives qui transitent par/ sont du ressort de la commune

L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

Une question de positionnement politique et de philosophie qui va se traduire dans des actes posés comme dans l'ambiance:

- La déclaration de politique générale
- Le message passé aux fonctionnaires communaux et du CPAS
- Le message passé à la population de la Commune
- Le message passé aux étrangers qui arrivent dans la commune

L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

Quel est le « pouvoir » de la commune sur les étrangers qui vivent sur son territoire : qu'est-ce qui se joue pour les étrangers au niveau communal ?

- › Jusqu'à ce jour, le droit au séjour est géré par le FEDERAL
- › mais tout ce qui a trait à l'intégration est géré par les REGIONS.
- › Le niveau communal est « la courroie de transmission » qui peut faciliter ou compliquer/bloquer les procédures en cours au niveau fédéral.
- › Le niveau communal a aussi un pouvoir propre sur une série d'actes administratifs concernant les étrangers
- › Et c'est au niveau communal que va se jouer concrètement l'intégration des personnes étrangères (politique régionale – mise en œuvre communale)



L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

I. L'accueil « administratif » :

- Guichets et fonctionnaires en suffisance
- Fonctionnaires sensibilisés et formés
- Fonctionnaires volontaires (pas les « punis » !)
- Fournir des réponses de qualité...
- ... dans des délais raisonnables (transmission - notification)
- Mise en place d'une fonction de médiation + contrôle du traitement des demandes
- Des tarifs raisonnables...
- Information claire sur les rôles de la Commune / OE/ police à disposition des étrangers
- Pas de conditions supplémentaires non prévues par la Loi
- Utilisation de l'interprétariat social pour le non-marchand
- Enquête de résidence et délivrance d'une annexe 15 rapides (contrôles...)



L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

II. L'accueil au sein de la Commune, dans le tissu social :

- Un esprit général d'ouverture et d'intérêt par rapport à l'autre (information, convivialité, découverte, rencontres, pas de conflit d'intérêt, prise en charge du coût...), soutien à des initiatives citoyennes et rencontres interculturelles.
- Actions d'ouverture vers la population qui implique les fonctionnaires communaux
- Mise en place d'un réel accueil pour tous les nouveaux arrivants

» L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

III. Le soutien à l'intégration des étrangers qui arrivent (quel que soit leur statut):

- Orientation vers les cours de FLE existants/ soutien à création de cours si nécessaire
- Utilisation de l'interprétariat social
- Transmission d'informations nécessaires à la vie en société (poste, école, soins, ordures, us et coutumes...)
- Vers la mise en place d'une P.A.P.A. Régionale avec porte d'entrée communale ?
- Soutien à l'ouverture de classes-passerelles



L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

IV. L'accueil des réfugiés/demandeurs d'asile :

- Soutien de la transition de l'aide matérielle vers l'aide sociale (via le CPAS) :
 - aide à la recherche de logement (lutte contre discrimination et abus)
 - aide à l'installation (aide financière/appeal à la solidarité des citoyens)
- Pour les demandeurs d'asile non-désignés :
 - accepter de se déclarer compétent (remboursé)
 - exonération de la taxe communale pour les demandeurs d'asile

...> L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

V. L'attitude face aux sans-papiers présents sur le territoire communal

- Connaissance et respect de leurs droits (AMU, droit d'ester en justice, de se marier, scolariser les enfants, même droits travailleurs réguliers) + droit à l'aide sociale des familles AR 2004 :
 - connaissance par les fonctionnaires, policiers et agents CPAS
 - information à disposition des sans-papiers
 - étanchéité infos/ non encouragement à la délation
 - jamais d'arrestations quand demande d'aide
- De façon plus globale, participer à/proposer une réflexion/concertation avec les autres communes et le Ministre concerné en matière de nécessaire politique de régularisation

» L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

VI. Les enjeux autour des procédures administratives qui transitent par/ sont du ressort de la commune :

- Régularisation :
 - réception de la demande / instruction enqu. Résid. / transmission à l'OE
 - accusé de réception
 - convocation pour transmission de la réponse de l'OE
 - renouvellement titre de séjour si DA ou si régularisation temporaire
 - !!! ENJEU DÉLAI
 - !!! ENJEU BONNE INFORMATION ET RESPECT DE LA LOI SI RÉPONSE NÉGATIVE
 - possibilité pour le Maire de témoigner de l'intégration de sans-papiers dans la Commune
 - pas considérer que résidence secondaire => taxe communale !

» L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

VII. Les enjeux autour des procédures administratives qui transitent par/sont du ressort de la Commune :

- Délivrance d'un titre de séjour / renouvellement :
 - tarif...
 - conditions supplémentaires non-prévues par la Loi
 - traitement et convocations dans un délai raisonnable
 - célérité dans la délivrance d'attestations diverses (attest inscript., compo ménage, etc...)
 - rectification des erreurs évidentes sans retour vers parquet, OE etc...
- Mariage :
 - bonne info des fonctionnaires et des bénéficiaires sur le droit au mariage, sur les documents à fournir,
 - bon usage de la possibilité de demande d'avis au parquet !
- Regroupement familial :
 - bonne info des fonctionnaires et des bénéficiaires sur le droit au regroupement familial, sur les documents à fournir,
 - pas « charger la barque » quant au contrôle de logement suffisant

L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

VIII. Les enjeux autour des procédures administratives qui transitent par/sont du ressort de la Commune :

- › Dans le cadre de la fin du séjour des étrangers :
 - *la Commune remet – sur instruction de l'OE - aux étrangers dont la demande d'asile ou de régularisation est refusée un OQT (changement : notifié maintenant aussi au domicile => double procédure):`*

il y a un cadre légal à respecter : info à fournir sur la portée des décisions, recours possibles, non-détention immédiate, interdiction de piéger les étrangers (mais obligations de la commune...)



L'accueil des étrangers qui vivent dans ma commune

IX. Les enjeux autour des procédures administratives qui transitent par/sont du ressort de la Commune :

- › Dans le cadre de la fin du séjour des étrangers :
 - *La police communale intercepte des étrangers sans titre de séjour par hasard/ à l'occasion de problèmes logement/inspection du travail :*
 - › vérifier la situation de la personne (demande régul en cours ? possible)
 - › respect des droits fondamentaux : possibilité contacte un avocat, récupérer biens et effets perso, prévenir ses proches, interdiction intervention ds écoles, pas violation domicile, conditions détention décentes, présomption de traite, intercéder si erreur de l'OE) ;